

**Déclaration des Ministres du Commerce  
De l'Union pour la Méditerranée (UpM)**  
(19 mars 2018, Bruxelles)

1. Les ministres de l'Union pour la Méditerranée (UpM) chargés du commerce se sont réunis à l'occasion de la 10<sup>e</sup> conférence ministérielle sur le commerce (ci-après dénommée "conférence ministérielle"), qui s'est tenue à Bruxelles le 19 mars 2018 sous la coprésidence de **S.E. M<sup>me</sup> Cecilia Malmström, membre de la Commission chargée du commerce, pour l'Union européenne, et de S.E. M. Yarub Qudah, ministre du commerce, pour le Royaume hachémite de Jordanie**, en présence de M. Jorge Borrego, Secrétaire général faisant fonction de l'UpM.
2. Cette conférence ministérielle fait suite à la 9<sup>e</sup> conférence des ministres du commerce de l'Union pour la Méditerranée, qui s'est tenue en novembre 2010. Les ministres ont noté que les relations commerciales bilatérales entre les États membres de l'Union pour la Méditerranée avaient considérablement évolué au cours des huit années qui se sont écoulées depuis la 9<sup>e</sup> conférence des ministres du commerce de l'UpM, mais il reste un important potentiel à exploiter. Ils ont souligné qu'il importait de **s'appuyer sur les résultats des travaux réalisés depuis lors au niveau régional et de développer de nouvelles initiatives** pour faciliter et intensifier les flux d'échanges et d'investissements ainsi que pour renforcer le processus d'intégration économique mutuellement bénéfique dans la région méditerranéenne et continuer de la sorte d'encourager des relations profitables pour tous.
3. Les ministres ont souligné qu'il était important d'encourager les acteurs économiques des rives nord et sud de la Méditerranée – et même au-delà – à davantage tirer parti des possibilités que le partenariat euro-méditerranéen offre au niveau des échanges commerciaux, des investissements et de l'économie. Ils ont rappelé l'objectif d'achever et de renforcer la zone de libre-échange de l'UpM. Ils ont insisté sur la nécessité de **mettre en œuvre plus efficacement les accords bilatéraux et régionaux existants** dans toute la région méditerranéenne et de s'efforcer d'**éviter l'adoption de nouvelles entraves** aux échanges commerciaux et à l'investissement, ainsi que de coopérer à la **levée de celles qui existent**. Dans le même temps, les ministres ont noté que certains partenaires souhaitaient moderniser ces accords pour en élargir la portée et renforcer le degré de libéralisation réciproque, y compris en ce qui concerne les produits de l'agriculture et de la pêche, les services et les investissements, et se montrer plus déterminés à faire appliquer les règles essentielles régissant la politique commerciale du XXI<sup>e</sup> siècle pour contribuer au développement durable de la région. Les ministres ont également pris acte de l'intérêt manifesté par d'autres partenaires au sein de l'UpM pour adopter une approche graduelle dans la mise en place de relations commerciales mutuelles qui soient plus approfondies et plus complètes.
4. Les ministres se sont félicités des progrès réalisés dans la mise en œuvre des huit **accords euro-méditerranéens d'association** qui sont déjà en place entre l'UE et les partenaires

méditerranéens et ont appelé à poursuivre les efforts pour mieux tirer parti des opportunités existantes afin de développer davantage les échanges commerciaux mutuels ainsi que la connectivité régionale. Les ministres ont également salué et encouragé les négociations en cours avec certains partenaires pour faire évoluer les accords existants vers des **accords de libre-échange approfondi et complet**. **Les ministres sont également convenus de se pencher sur d'autres approches pour approfondir les relations entre États membres de l'UpM en matière d'échanges commerciaux et d'investissements.**

5. Les ministres ont également préconisé de nouvelles avancées en matière de **libéralisation des échanges commerciaux** dans la région, y compris entre les partenaires méditerranéens. Ils ont salué les progrès accomplis par les membres de l'**accord d'Agadir** en vue d'une plus grande intégration sud-sud et sud-nord en matière d'échanges commerciaux. Ils ont pris note de la décision politique d'ouvrir l'accord d'Agadir à de nouvelles adhésions afin de parvenir au degré souhaité d'intégration économique et de libéralisation des échanges commerciaux entre les États arabes et la région euro-méditerranéenne.
6. Les ministres ont souligné l'importance de favoriser les négociations et la mise en œuvre de futurs accords commerciaux par les partenaires méditerranéens au moyen d'une **assistance liée au commerce** afin qu'ils puissent pleinement tirer parti de l'ouverture des marchés.
7. Les ministres ont pris acte des progrès réalisés en matière de rapprochement des réglementations ainsi que des efforts importants consentis des deux côtés, notamment en matière de renforcement des capacités et de modernisation d'infrastructures de qualité, tout en constatant dans le même temps les difficultés rencontrées pour remplir les conditions requises à la conclusion d'**accords sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA)**. Ils ont insisté sur l'importance de mettre en pratique l'expérience acquise à ce stade de manière à élaborer conjointement une feuille de route et une approche sur mesure pour améliorer la structure et les résultats du processus en vue d'apporter un soutien adéquat aux échanges commerciaux dans les domaines prioritaires définis. Les ministres ont constaté que, pour certains de ces secteurs, l'objectif à long terme de parvenir à un ACAA reste d'actualité. Parallèlement, les ministres ont considéré qu'il était nécessaire de revoir le processus relatif aux ACAA pour envisager des étapes intermédiaires ou autres dans le rapprochement des exigences techniques facilitant l'accès mutuel aux marchés.
8. En ce qui concerne les exigences **sanitaires et phytosanitaires**, les ministres ont mesuré l'importance des normes de sécurité alimentaire et de santé animale et végétale, ainsi que du rôle que les questions sanitaires et phytosanitaires peuvent jouer pour développer les flux commerciaux dans la région. Les ministres ont appelé à la mise en place d'un **groupe de travail régional sur la coopération dans le domaine sanitaire et phytosanitaire** en vue d'élaborer un plan d'action pour promouvoir, sur une base régulière, les échanges d'informations, les consultations et les partages de bonnes pratiques entre membres de l'UpM afin de faire avancer le programme sanitaire et phytosanitaire en complément des efforts bilatéraux et du travail de renforcement des capacités dans ce domaine.
9. Les ministres ont approuvé un **plan d'action en matière de lutte contre le piratage et la contrefaçon** élaboré dans le cadre du programme du travail arrêté lors de la 9<sup>e</sup> réunion des

- ministres du commerce, et ils ont appelé de leurs vœux une coopération pour le mettre en œuvre.
10. Les ministres ont également approuvé le **plan d'action sur la coopération sectorielle** élaboré dans le cadre du programme de travail qui a suivi la 9<sup>e</sup> conférence des ministres du commerce, et ils ont réaffirmé l'importance d'une coopération sectorielle dans les secteurs d'intérêt commun pour les États membres de l'UpM, en particulier dans les quatre secteurs prioritaires répertoriés: les biens, services et technologies environnementaux (y compris ceux en rapport avec le changement climatique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique); les textiles et l'habillement; le secteur automobile; et les technologies de l'information et de la communication (TIC) (y compris l'économie et la société numériques). Ils se sont déclarés conscients que la participation du secteur privé est cruciale pour en assurer une mise en œuvre profitable.
  11. En ce qui concerne le **Paquet de mesures de 2010 visant à faciliter les échanges de produits palestiniens avec les autres partenaires euro-méditerranéens** qui a été approuvé lors de la 9<sup>e</sup> conférence des ministres du commerce de l'Union pour la Méditerranée, les ministres ont remercié l'Union européenne pour l'élaboration d'un **rapport technique sur l'état d'avancement** et ont noté que l'UE devra procéder à une mise à jour de ce rapport, en travaillant sur des actions concrètes prises en vue de faciliter le commerce palestinien, en ce compris un rapport à présenter lors de la conférence ministérielle de 2019. Compte tenu de la nécessité de continuer à développer le commerce palestinien, les ministres ont demandé que d'importants progrès soient rapidement réalisés dans la mise en œuvre du paquet de mesures 2010 afin de faciliter les échanges commerciaux palestiniens avec d'autres partenaires euro-méditerranéens. Les Ministres ont pris note des efforts déployés par l'Union européenne pour contribuer à lever les obstacles au commerce palestinien et pour promouvoir la mise en œuvre du paquet de mesures 2010 et tiennent compte de son intention de rencontrer les parties israélienne et palestinienne dans ce but.
  12. Les ministres ont estimé que l'actuelle **convention régionale sur les règles d'origine préférentielles paneuro-méditerranéennes** est un outil efficace pour faciliter le commerce dans la région. Dans le même temps, ils ont reconnu que les règles actuelles ne reflètent plus les tendances et les pratiques commerciales d'aujourd'hui, ce qui désavantage la région par rapport à d'autres blocs commerciaux dont les règles et procédures sont plus modernes. Les ministres ont rappelé que les règles d'origine devront être adaptées afin de mieux répondre à la réalité économique et ont réaffirmé qu'ils sont fermement attachés à ce que le processus de modernisation en cours tienne compte des intérêts de tous les membres de la zone paneuro-méditerranéenne. Ils sont convenus de mettre la dernière main à un ensemble de règles révisé fondé sur la proposition présentée par le secrétariat du comité mixte de la convention, qui offrira aux opérateurs économiques de tous les secteurs de l'économie plus de possibilités pour tirer parti de nouvelles opportunités commerciales, en dépit de l'impossibilité de résoudre tous les problèmes sur une base régionale à ce stade. Les ministres ont appelé de leurs vœux l'achèvement du processus de révision paneuro-méditerranéen en 2018, afin de permettre aux opérateurs économiques de commencer enfin à bénéficier de règles plus modernes, plus souples et plus rationnelles tout en continuant de développer le commerce régional.
  13. Les ministres ont mis l'accent sur le lien étroit qui existe entre la promotion du commerce et le renforcement des investissements. Ils ont constaté les progrès accomplis par les partenaires de

l'UpM pour mettre en place un environnement plus propice à l'investissement et ont fait part de leur intention d'améliorer encore **l'environnement des entreprises et le climat d'investissement**, y compris pour les petites et moyennes entreprises, afin de rendre la région plus attrayante pour les investissements, notamment dans les secteurs productifs et en vue de diversifier l'économie et de renforcer l'emploi. Un meilleur climat d'investissement aide à tirer parti des possibilités ouvertes par le **plan d'investissement extérieur** européen. Les ministres ont souligné la nécessité de mieux sensibiliser les milieux d'affaires de l'UpM aux opportunités offertes par le partenariat commercial de l'UpM. Les ministres ont préconisé de nouvelles initiatives à cet égard, notamment dans le domaine de **l'aide aux investissements et des bonnes pratiques réglementaires**.

14. Les ministres ont rappelé qu'il importe de faire participer les **organisations et opérateurs économiques des États membres de l'Union pour la Méditerranée**, y compris les chambres de commerce et/ou d'industrie concernées, ainsi que les organismes de promotion des échanges, à la définition et à la mise en œuvre du programme de réformes en matière de commerce régional et d'investissement. Ils ont encouragé l'organisation de rencontres entre entreprises et pouvoirs publics, ainsi qu'entre entreprises, dans la région, y compris dans le cadre de la coopération sectorielle envisagée, en s'appuyant sur des initiatives régionales déjà menées et/ou planifiées. Les ministres ont fait part de leur souhait d'organiser un **forum des entreprises de l'UpM** à l'avenir.
15. Les ministres ont solennellement mis en route le **service d'assistance Euromed en matière commerciale ("Euromed Trade Helpdesk")**. Ils ont rappelé que la mise en place du service d'assistance Euromed en matière commerciale dans le cadre du **mécanisme euro-méditerranéen de facilitation du commerce et de l'investissement (TIFM)**, en partenariat avec le Centre du commerce international, a constitué l'une des principales initiatives visant à renforcer le partenariat commercial euro-méditerranéen, qui a été approuvée lors de la 9<sup>e</sup> conférence des ministres du commerce. Aujourd'hui, des informations sur l'accès au marché concernant neuf partenaires deviennent transparentes et sont rendues accessibles gratuitement. Tout opérateur économique peut consulter le service d'assistance Euromed en matière commerciale afin d'en apprendre davantage sur les droits de douane, les normes et autres exigences impératives, les statistiques commerciales etc., et/ou contacter un réseau d'experts techniques pour poser des questions plus détaillées. Les ministres ont encouragé la participation active de tous les partenaires euro-méditerranéens, par l'intermédiaire du réseau de points focaux nationaux TIFM, pour chacun des piliers du mécanisme TIFM, afin d'en exploiter pleinement le potentiel, en veillant notamment à actualiser régulièrement les données, à apporter des réponses de grande qualité et en temps utile aux demandes, ainsi qu'à assurer une forte visibilité de l'outil et à le faire largement connaître.
16. Les ministres se sont félicités du soutien apporté par le **secrétariat de l'Union pour la Méditerranée** dans le cadre de l'initiative TIFM. Ils ont également souligné le rôle du secrétariat dans le développement d'initiatives supplémentaires concrètes visant à renforcer l'intégration économique régionale et la coopération au sein des milieux d'affaires de l'UpM.
17. Les ministres ont envisagé que la mise en œuvre des résultats de cette conférence ministérielle fasse l'objet d'un suivi lors des réunions de l'UpM sur le commerce au niveau des hauts fonctionnaires, ainsi qu'au sein de divers groupes de travail techniques.

18. Les ministres sont convenus de la nécessité de se réunir régulièrement et ont décidé de se revoir en 2019 pour examiner les progrès accomplis en ce qui concerne le développement du programme de l'UpM en matière commerciale. Ils évalueront les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action sur la lutte contre le piratage et la contrefaçon, du Plan d'action sur la coopération sectorielle, dans l'assistance en matière commerciale EuroMed Trade Helpdesk et dans le Paquet de mesures 2010 visant à faciliter les échanges des produits palestiniens avec les autres partenaires euro-méditerranéens. Pour la prochaine Conférence ministérielle, la modernisation des règles d'origine pan-euro-méditerranéennes devrait pouvoir être finalisée et le groupe de travail sur les questions sanitaires et phytosanitaires mis en place. Les Ministres évalueront également les progrès accomplis dans l'élaboration d'une feuille de route commune sur le processus des ACAA.